

ACTIFS SOUS GESTION

10,8 Md€ / 2,2 Md€ en Infrastructure

EXPERTISES

- Spécialiste des investissements en non cotés (smaller buy-outs, infrastructure et dette privée) en Europe.
- Sélection de fonds et investissements directs.

ÉQUIPE ESG

© PHOTOS : DR



Agnès NAHUM
Managing Partner.

Contact : agnes.nahum
@accesscp.com

Tél. : + 33 (0)1 56 43 61 00



Philippe POGGIOLI
Managing Partner.

Contact : philippe.poggioli
@accesscp.com

Tél. : + 33 (0)1 56 43 61 00



Aymeric PAUL
Partner Infrastructure.

Contact : apaul
@accesscp.com

Tél. : + 33 (0)1 56 43 61 00



Cécile CROISSANT
Partner Relations Investisseurs & Communication.

Contact : ccroissant
@accesscp.com

Tél. : + 33 (0)1 56 43 61 00

DUE DILIGENCES ESG LORS DE LA PHASE D'INVESTISSEMENT

- En amont de chaque investissement en infrastructure, Access prend en compte les sujets ESG et met en place une check-list ESG afin de définir des critères d'exclusions des cibles d'investissement, d'identifier et analyser les enjeux les points de matérialité ESG et fixer des objectifs de progression. Les résultats des due diligences ESG sont systématiquement présentés en comité d'investissement.

ACCOMPAGNEMENT ESG DES PARTICIPATIONS ET SUIVI DES FONDS

- Access mesure le degré d'intégration des critères ESG au niveau des actifs et analyse annuellement les progrès des actifs en portefeuille à l'aide d'un questionnaire comprenant un socle commun d'indicateurs ainsi qu'un ensemble d'indicateurs liés au secteur d'activité de l'actif en portefeuille..
- En 2018, Access a lancé son outil de collecte de données ESG et de reporting en ligne permettant un meilleur suivi des performances extra financières.

VENDOR DUE DILIGENCE ESG

- Access conduit une analyse afin d'apprécier les progrès réalisés pendant la période de détention.

DESCRIPTION QUALITATIVE DE LA STRATÉGIE ESG

- Dès 2008, Access a structuré son activité pour inscrire ses investissements en infrastructure dans une trajectoire d'investissement compatible avec le « Scénario 2° ». Pour cela, Access a structuré son activité d'investissement en infrastructure autour des piliers suivants : identifier les risques et opportunités de création de valeur pour chaque investissement, mesurer annuellement les progrès de ses actifs en portefeuille, inscrire ses investissements en infrastructure dans une trajectoire compatible avec les enjeux de la transition énergétique et intégrer le suivi de l'impact « climat » dans la gestion des portefeuilles.

CLIMAT

- Dans le cadre de l'application de l'Article 173, Access intègre l'évaluation des enjeux climatiques et a réalisé la mesure de l'empreinte carbone de ses investissements directs.

